

Intervention du représentant Granet qui présente l'adresse des citoyens de la commune de Marseille (Bouches-du-Rhône), lors de la séance du 23 thermidor an II (10 août 1794)

François Omer Granet

Citer ce document / Cite this document :

Granet François Omer. Intervention du représentant Granet qui présente l'adresse des citoyens de la commune de Marseille (Bouches-du-Rhône), lors de la séance du 23 thermidor an II (10 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 408;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23070_t1_0408_0000_9

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Représentans du peuple,

Il est donc vrai que l'ambitieux est incorrigible, qu'il s'aveugle sur les dangers qui le menacent, puisque les exemples terribles qu'offre la révolution française n'ont pu ouvrir les yeux à cette foule de conspirateurs que le chard révolutionnaire écrase à chaque instant dans sa marche rapide.

Mandataires infidèles qui avez osé lutter contre la souveraineté nationale, et lever l'étendard de la révolte au sein d'une municipalité complice, aviez-vous pu penser qu'un peuple idolâtre de la liberté qu'il vient de conquérir, prêterait son appui formidable pour soutenir l'attentat qui devait lui donner des chaînes ? La mort a été le prix de vos infâmes complots, et vos noms, inscrits à côté de ceux des Pisistrates et des Catilina, n'inspireront plus désormais que l'horreur et l'indignation.

Couthon, un de ces traîtres, était membre de notre société : il eut l'art de nous abuser sur ses sentimens, comme il abusa la majorité des patriotes; nous avons déchiré ignominieusement son nom : que ne pouvons-nous arracher de même de la liste des amis du peuple tous ces hommes qui nourrissent encore l'espoir d'asservir leur patrie !

L'énergie et le courage, que n'a cessé de déployer la Convention dans tous les événemens, lui assurent à jamais la reconnaissance des Français. Sentinelles vigilantes, elle est le point unique sur lequel repose le pivot du gouvernement. C'est dans la Convention toute entière que la République trouvera son salut. C'est autour d'elle seule que doit se rallier la volonté générale, et ainsi se réalisera cette grande vérité : les hommes passent, et la liberté est impérissable.

MAGNIN F. (*présid.*), J. COUCHON-TRUNET (?) (*secrét.*), CHABRIER cadet (*secrét.*), POURRAT (*secrét.*), LAVAL (*secrét.*).

12

La société populaire de Chevreuse (1) exprime à la Convention nationale l'indignation dont elle s'est sentie pénétrée à la nouvelle de l'attentat médité contre la représentation nationale et contre la liberté. Elle jure de ne pas survivre à la liberté, et invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, et insertion au bulletin (2).

[*La sté popul. des sans-culottes de Chevreuse, à la Conv.; s.d.*] (3)

Citoyens représentans,

La société populaire des sans-culotte de Chevreuse vous adresse les sentimens d'indi-

(1) Seine-et-Oise.

(2) P.-V., XLIII, 138.

(3) C 315, pl. 1 265, p. 8. Mentionné par Bⁱⁿ, 29 therm. (2^e suppl^l).

gnation dont elle s'est sentie pénétrée à la nouvelle de l'attentat que des monstres avoient médités contre la liberté et la représentation nationale.

Avec quelle hypocrisie ils tramoient leur projet tyrannique ! Ils carroisoient la liberté pour l'étouffer. Ces traîtres ont-ils pu croire qu'ils échap[pe]roient à votre surveillance et qu'ils rétabliraient la tyrannie que le Français a renversée pour jamais ? Ne savent-ils pas que tous les Français ont jurés de ne pas survivre à la liberté et de s'ensevelir avec elle ?

Citoyens représentans, nous vous renouvelons ce serment inviolable, et, au moindre danger de la patrie, parlez, nous le cimenterons de notre sang.

Vous avez frappé de mort les factieux. Grâce vous soit rendue, encore une fois la patrie est sauvée. De quelle joie n'avons-nous pas été frappés à la nouvelle de cette mâle énergie qui, tout à coup, a conduit à l'échafaud cette faction tyrannicide !

Restez à votre poste, législateurs, restez à votre poste. Ecrasés l'aristocratie ! Guerre à mort aux tirans ! Pour vous seconder, nos caves ont été autant d'ateliers où s'est préparé[e] la foudre. Et périsse avec nous le dernier de nos enfans, s'il cessoit de la lancer contre l'ennemi de sa liberté !

BRISCARD (*v^e-présid.*), LION (*v^e-secrét.*).

13

Les citoyens de la commune de Marseille félicitent la Convention nationale sur sa nouvelle victoire remportée sur les nouveaux conspirateurs, et témoignent leur reconnaissance aux Parisiens pour avoir si précieusement conservé le dépôt que la France entière leur a confié, la représentation nationale.

Mention honorable, et insertion au bulletin (1).

GRANET : Je suis chargé de présenter à la Convention le témoignage de reconnaissance et d'admiration que les Marseillais lui adressent pour la nouvelle et glorieuse victoire qu'elle vient de remporter sur les conspirateurs. A cette adresse en est jointe une autre par laquelle ils félicitent et remercient leurs frères de Paris de la conduite qu'ils ont tenue. Comme ces pièces sont trop longues pour en donner lecture à l'assemblée, et comme un extrait au bulletin ne suffirait pas pour faire connaître tous les sentimens qu'elles expriment, je me borne en ce moment à en demander la mention honorable. Les membres de la députation des Bouches-du-Rhône se feront un plaisir de remettre à chacun de leurs collègues de la Convention un exemplaire de ces adresses (2).

[*Vifs applaudissemens*].

(1) P.-V., XLIII, 138. Reproduit dans Bⁱⁿ, 27 therm. (1^{er} suppl^l).

(2) *Moniteur* (réimpr.), XXI, 447; *Débats*, n° 689, 394; *M.U.*, XLII, 379; *J. univ.*, n° 1722; *J. Fr.*, n° 685; *F.S.P.*, n° 402; *Rép.*, n° 234; *J. Mont.*, n° 103. *J. Perlet*, n° 687; *J.S.-Culottes*, n° 542.